



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-141

Ottawa, le 11 avril 2005

Société Radio-Canada

Regina et Swift Current (Saskatchewan)

Demande 2004-0954-1

Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-11

3 février 2005

CBK-FM Regina – nouvel émetteur à Swift Current

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CBK-FM Regina (Saskatchewan) afin d'exploiter un émetteur à Swift Current pour y retransmettre le service du réseau national de langue anglaise Radio Two.
2. Le nouvel émetteur sera exploité à 95,7 MHz (canal 239B1) avec une puissance apparente rayonnée de 4 710 watts.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
4. C.O.R.B. Swift Current & District Inc. (C.O.R.B.) est présentement titulaire de la licence de l'entreprise de distribution de radiocommunication (EDR) qui exploite l'émetteur à Swift Current et qui retransmet Radio Two en provenance de CBK-FM Regina. Dans *Révocation de licence*, décision de radiodiffusion CRTC 2005-142, également publiée aujourd'hui, le Conseil a révoqué la licence de cette EDR, tel que demandé par C.O.R.B.
5. Le ministère de l'Industrie (le Ministère) a avisé le Conseil que cette demande est techniquement acceptable sous condition mais qu'il n'attribuera un certificat de radiodiffusion que lorsqu'il aura établi que les paramètres techniques proposés ne brouilleront pas de façon inacceptable les services aéronautiques NAV/COM.
6. Le Conseil rappelle à la SRC qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment où le Ministère aura confirmé que ses exigences techniques ont été satisfaites et qu'un certificat de radiodiffusion sera attribué.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>